

MAIRIE de VILLEGLY

COMPTE RENDU SOMMAIRE de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du lundi 08 juillet 2019

Le Conseil municipal s'est réuni le lundi 08 juillet 2019 à 18h30, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain MARTY, Maire.

Présents : MM. et Mmes MARTY – GREFFIER – BRAULIO – POUSSE – PASTOR – MARCAILLOU – AZEMA – LEVEJAC.

Absents excusés : MMS BENOIT – MAURY

Absents : Mme MM. SANCHEZ – BROUSSE – FOURES – SABATA.

Le compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal ne faisant l'objet d'aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour fut le suivant :

- DOSSIER CHAUDIERE BOIS.

M. le maire rappelle à ses collègues que ce projet avait fait l'objet d'un débat en conseil municipal et il avait été décidé, compte tenu de l'état de la chaudière, de statuer une mise en attente de l'opération.

Dans le cadre de la réflexion du réaménagement, suite au départ de la mairie, ce projet pourrait être d'actualité.

Il indique que cette opération peut entrer dans le cadre général de la réflexion.

Le dossier a été étudié par le SYADEN et il peut bénéficier d'aides de la Région et du Département.

Le montant de cette opération est estimé à 54 301 €.

Elle peut bénéficier d'une subvention de la Région de 50 % et du Département de 20 % ce qui fait un reliquat de 22428 € H.T.

Cette opération, si les subventions étaient obtenues pourrait être inscrite sur le budget 2020.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet et mandate le maire pour solliciter les dites subventions.

Pour mener à bien ce projet, il y a lieu de signer une convention d'adhésion à l'accompagnement personnalisé avec le Syaden.

Le montant de cet accompagnement s'élève à 1 500 €.

Accord unanime du conseil municipal.

- AVENANT MAIRIE.

Dans le cadre du marché travaux du Nouvel Hôtel de Ville, M. Raymond PAULY, architecte fait état d'avenants consécutifs à des modificatifs de travaux qui concernent :

- Lot 05 « Menuiseries extérieures », pour un montant de 1 173.00 €,
- Lot 06 « Menuiseries intérieures », pour un montant de 1 214.05 €,
- Lot 07 « Plâtrerie/Placo », pour un montant de 897.60 €,
- Lot 08 « Carrelage faïences », pour un montant de 1 122.00 €,
- Lot 10 « Ferronnerie », pour un montant de 576.10 €,
- Lot 13 « Courants fort faible », pour un montant de 6 771.35 €,

Accord unanime du conseil municipal.

- REMBOURSEMENT CAUTION.

Mme Sonia GARCIA, fille de M. GARCIA Santiago, décédé, a informé par courrier son souhait de résilier le bail de location, pour le garage 6F qu'il louait à la commune, rue du Cèdre, à compter du 30 juin 2019.

Il convient dès lors de procéder au remboursement de la caution aux héritiers.

Accord unanime du conseil municipal.

- F.P.I.C.

M. le maire informe ses collègues que la commune est bénéficiaire de la part de Carcassonne Agglo du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales.

Il indique qu'au titre de 2018, il y a un reliquat de 13 763.58 € et la dotation 2019 s'élève à 27 734.00 €.

Il propose que ces crédits soient affectés à l'opération « Requalification de l'espace public suite à la construction du nouvel Hôtel de Ville » qui s'élève à la somme de 239 191.74 € et pour lequel la commune a bénéficié d'une subvention de la Région de 59 262.00 €.

Accord unanime du conseil municipal pour l'affectation de ces crédits et mandate le maire pour l'établissement du dossier auprès de Carcassonne Agglo.

- MOTION SERVICES PUBLICS.

M. le maire fait part à ses collègues de la suppression des services publics de proximité et notamment concernant notre département, la fermeture de nombreuses perceptions.

Il indique à ses collègues que le conseil communautaire de Carcassonne Agglo a approuvé une motion de soutien et propose de la valider.

Accord unanime du conseil municipal.

- DIVERS.

M. le maire informe ses collègues que dans le cadre de la vente de M. et Mme GUIRAUD Jean, d'une partie de terrain à M. et Mme MARRE, rue de la Fontaine Fraîche », le géomètre a établi les limites de propriété et notamment l'alignement de la parcelle AA n° 56 à la voie communale rue de la Fontaine Fraîche.

M. le maire propose à ses collègues l'approbation du plan d'alignement proposé.

Accord unanime.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée vers 19 H 30.

Le Maire,


Alain MARTY

